

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE LANDIVISIAU



Délibération n°2026-035-BC

Date de convocation : 30 juin 2026

Membres du bureau en exercice : 10	Présents : 10	Votants : 10
------------------------------------	---------------	--------------

Elaboration d'un schéma directeur des énergies et sollicitation d'une subvention au titre du Fonds Vert – Ingénierie

L'an deux mil vingt-six, le 07 du mois de juillet à 10 heures, le bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au pôle communautaire sous la présidence de M. BILLON Henri, Président.

Présents

M. PHELIPPOT Samuel
M. Yves-Marie GILET
Mme GUILLERM Elisabeth
M. MIOSSEC Gilbert
M. BODIGUEL Robert
M. DUFFORT Jean-Philippe
M. ABALAIN Jean-Luc
M. MARCHAL Thierry
M. GUEGUEN Guy

Absent(s)

/

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. BODIGUEL Robert

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Dans le cadre de l'élaboration de sa politique de transition écologique, la Communauté de communes souhaite élaborer un schéma directeur des énergies renouvelables de manière à disposer d'une feuille de route énergétique pour les années à venir. L'objectif est de compléter l'élaboration du Plan Climat-Air-Energie Territorial dans son volet « énergie – réseaux » par la planification du développement des futurs projets d'énergies renouvelables à l'échelle intercommunale, pour :

- Gagner en souveraineté énergétique,
- Sécuriser l'approvisionnement énergétique,
- Être résilient face aux fluctuations des prix de l'énergie,
- Electrifier l'économie,
- Se positionner comme acteur de la transition énergétique locale.

Le projet est estimé à 44 980 € HT et est éligible aux crédits affectés au Fonds Vert – Ingénierie édition 2026.

Le taux d'intervention du Fonds Vert - Ingénierie peut aller jusqu'à 80% du coût HT maximum.

A ce titre, la Communauté de communes souhaite solliciter le financement maximal qui lui est possible de demander par le biais du Fonds Vert – Ingénierie dans la limite des 80% de co-financement.

Le Bureau communautaire,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2026-04-045 en date du 07 avril 2026 donnant délégation de pouvoir au bureau communautaire,

Ayant entendu son rapporteur, M. Samuel Phélipot, Vice-président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **Valide le projet d'élaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables.**
- **Sollicite un financement au taux maximal possible dans le cadre du Fonds Vert - Ingénierie pour le financement de ce projet.**
- **Autorise le Président ou son représentant à signer tous les actes et documents permettant la mise en œuvre de cette démarche.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
le 08 juillet 2026.

Le Secrétaire de séance,
Robert BODIGUEL.



Le Président,
Henri BILLON.

